

1. OBJET DU CONTRAT

Après avoir visité les installations du Centre et/ou avoir pris connaissance des prestations aquatiques et sportives proposées, le client déclare souscrire un contrat auprès de Aquabike Six Fours, incessible, l'autorisant à utiliser les installations en fonction de la formule choisie dans la limite des horaires d'ouverture du centre.

2. DESCRIPTIONS DES PRESTATIONS

Aquabike83 Six fours commercialise ses prestations selon deux formules.

1. Des lots de séances prépayées (appelés Pass) dont la durée de validité est de 12 mois. Ces lots ne sont pas nominatifs et le client peut être accompagné.
2. Des abonnements, pour un nombre de séances hebdomadaire définie. Ces abonnements sont nominatifs. Les abonnements sont souscrits pour une période maximum de 12 mois et ne sont pas renouvelables par tacite reconduction, ils sont sans engagements et peuvent être interrompu à tout moment à la demande du client.

Dans un cas comme dans l'autre le client remplira et signera un contrat de souscription à son premier achat, ce contrat, ses termes et les présentes conditions générale de vente seront valable en cas de renouvellement de la part du client (achat d'un nouveau Pass ou renouvellement de son abonnement).

Au terme de la prestation achetée (nombre de séances épuisées pour les Pass ou terme des 12 mois d'abonnement) le client devra la renouveler par l'achat d'une nouvelle prestation (Pass ou abonnement).

Ce renouvellement se fera aux conditions tarifaires en vigueur du moment, le règlement de tout ou partie du prix de la prestation choisie vaudra pour acceptation du nouveau tarif.

Pour les modalités de changement des tarifs, voir la section 3 Prix des prestations.

Le client dispose d'un droit de rétractation de 30 jours après la signature du contrat. Le remboursement, s'il y a lieu sera fait au prorata des séances effectuées. Le contrat peut être interrompu dans les mêmes conditions pour raison médicale, sur présentation d'un justificatif.

En dehors des cas évoqués plus haut, les prestations payées seront non remboursables.

Quelle que soit la formule choisie (abonnement ou séances prépayées), celle-ci reste attachée au souscripteur initial et ne peut en aucun cas faire l'objet de cession (séances non utilisées par exemple) ou revente à qui que ce soit et pour quelque raison que ce soit.

3. PRIX DES PRESTATIONS

Les tarifs en vigueur sont affichés dans les locaux.

Le prix des prestations est mentionné sur le contrat de souscription établi avec le client à sa première inscription.

Les prix sont valables du 01/09 de l'année N au 31/08 de l'année N+1, ils sont révisés chaque année au 01/09.

L'information sur les nouveaux tarifs se fait soit par voie d'affichage dans les locaux de Aquabike83, soit sur demande du client au personnel ou par mail.

En signant le contrat de souscription le client accepte les tarifs proposés et ne pourra en aucun cas refuser les augmentations susceptibles d'intervenir au terme de la prestation qu'il aura choisi (nombre de séances pour les Pass ou 12 mensualités pour les abonnements). De même le client s'interdit toute action juridique pour contester une augmentation de tarif qui interviendrait dans les conditions citées dans le présent article.

4. CONDITIONS D'ACCES

A la souscription le client aura accès personnellement au centre pour les activités souscrites en fonction de la formule choisie et aux horaires réservés par celui-ci.

Le client peut se voir refuser l'accès dans le cas où celui-ci ne respecterait pas les prescriptions mentionnées dans le règlement intérieur.

Actuellement l'accès n'est pas contrôlé automatiquement, si un système de contrôle automatique devait être mis en place (bracelet, carte etc.), toute personne non équipée se verra interdire l'entrée dans les locaux.

5. PAIEMENT DES PRESTATIONS

Les formules de séances prépayées et les séances à l'unité sont payables à la souscription, des facilités de paiement (en x fois) pourront être mises en place avec l'accord d'un responsable du centre.

Pour les abonnements ils seront réglés par prélèvements mensuels (ou par une série de chèques).

6. ANNULATIONS

Toute séance réservée et non annulée au plus tard 24h à l'avance sera décomptée, sauf cas de force majeure.

7. ATTESTATION / CERTIFICAT MEDICAL

Le client atteste, par la remise d'un certificat médical de son aptitude à utiliser les services proposés et à suivre les cours diffusés par Aquabike Six Fours, dont il reconnaît avoir une entière et parfaite connaissance.

Il déclare que son état de santé lui permet de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, matériels et installations proposées par Aquabike Six Fours. Le client déclare qu'il ne souffre d'aucune maladie, notamment cardiaque ou respiratoire, blessure, ou inaptitude physique de nature à l'empêcher de pratiquer les activités et services objets du présent contrat. Les personnes sujettes aux crises d'épilepsie ou autres pathologies susceptibles de complexifier l'intervention des équipes médicales et sauveteurs doivent en informer expressément Aquabike Six Fours. A défaut de remise d'un certificat

médical, le client exonère Aquabike Six Fours de toutes réclamations et actions visant à engager la responsabilité de ce dernier en raison de dommages survenus lors de la pratique des activités énumérées ci-dessus, en raison de l'état de santé du client.

Le client accepte les risques liés à la pratique des activités sportives de Aquabike Six Fours.

8. RESPONSABILITE CIVILE / DOMMAGE CORPOREL

Aquabike Six Fours est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article 37 de la Loi du 16 juillet 1984.

Cette assurance a pour objet de couvrir le Club contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels et matériels. La responsabilité de Aquabike Six

Fours ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité, du règlement intérieur, ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

De son côté, le client est invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités. Conformément à l'article 38 de la Loi du 16 juillet 1984, Aquabike Six Fours informe le client de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

9. MODALITES DE RESILIATION

9.1. A l'initiative du client

La demande de résiliation à l'initiative du client est possible à tout moment. Pour être validée définitivement, le client doit être à jour de l'ensemble des sommes dues. A défaut, le client devra s'acquitter du reliquat.

9.2. A l'initiative du Club

Le contrat de souscription est résilié de plein droit sans préavis, ni indemnité par Aquabike Six Fours :

Dans le cas où l'attitude, le comportement ou la tenue du client serait contraire aux bonnes mœurs, ou causerait un trouble au bon fonctionnement des activités ou à l'ordre public ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres clients, ou serait non conforme au présent contrat ou au règlement intérieur.

En cas de fraude dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification des pièces.

En cas de fraude dans l'utilisation de l'abonnement du centre (à titre d'exemple : utilisation par une tierce personne sans l'accord d'un responsable).

En cas de défaut de paiement

9.3 Changement de Marque

Le changement de Marque n'est en aucun cas une cause de résiliation du présent contrat. Toutes modifications dans l'appellation ou la marque ou l'enseigne ou les représentations graphiques et signalétiques de celles-ci n'entraînant aucune modification du concept et du contrat ne pourront être en aucun cas invoqués par le client pour modifier ou résilier son contrat de souscription avant terme. Le client déclare accepter expressément cette éventualité.

10. CAS DE FORCE MAJEURE

Le client reconnaît que son contrat de souscription lui ouvre droit à l'utilisation des installations de Aquabike Six Fours et au bénéfice des prestations énoncées. En cas de non-utilisation définitive de ce droit pour une cause indépendante de sa volonté, ou en cas de force majeure, le client peut demander la résiliation dans les conditions mentionnées au chapitre 10.1. La résiliation est effective à l'issue d'un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de résiliation accompagnée du bracelet et des pièces justificatives.

Aquabike Six Fours se réserve néanmoins la possibilité de faire contrôler l'état de santé du client par un médecin conseil de son choix (sous les usages de confidentialité habituelle), en cas de motifs de suppression d'ordre médical. Pour toute cause d'empêchement non définitif (supérieur à 1 mois), à l'exclusion des congés annuels et ne relevant pas des cas de force majeure énoncés ci-dessus, le client pourra bénéficier d'un gel des prélèvements (dans le cadre de l'abonnement à durée indéterminée) dans le cas d'un arrêt médical (supérieur à 1 mois) ou d'un déplacement professionnel temporaire ; à la condition expresse de présenter les justificatifs adéquats et d'en informer le centre dans le mois qui suit l'événement. Le client remettra son bracelet à l'accueil du centre, qui le conservera pendant toute la durée de l'empêchement. La suspension temporaire du contrat entraînera le gel des prélèvements et la prolongation de la période d'engagement de la durée de la suspension.

11. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le traitement informatique du dossier du client dans le cadre de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, lui ouvre droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Pour user de cette faculté, le client doit s'adresser à Aquabilke six Fours.

12. ANNULATION DE COURS

Aquabike Six fours se garde le droit d'annuler un cours si 24H00 avant un nombre de participant minimum n'est pas réuni.

AQUABIKE 83 SAS, 425 rue du commerce 83140 Six fours
CONDITIONS GENERALE DE VENTE AQUABIKE SIX FOURS